



Syndicat National de l'Éducation Physique
de l'Enseignement Public
Fédération Syndicale Unitaire

Paris, le 9 octobre 2018

Madame Souâd AYADA
Présidente du CSP
Ministère de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75357, PARIS SP 07

Madame la Présidente,

Suite à la présentation du projet de programme EPS, nous tenons à vous faire part d'un certain nombre de réflexions qui sont autant de préoccupations pour la profession et, par contrecoup, les élèves.

Passons rapidement sur la méthode que nous dénonçons, avec semble-t-il un ensemble très large d'organisations professionnelles. En effet, sur un sujet aussi lourd et complexe, la question du temps est déterminante, de même que la possibilité de travailler sérieusement sur des documents. Nous n'avons ni l'un ni l'autre.

C'est donc sur la base d'une présentation orale, aussi fournie soit-elle, avec des risques de mauvaise interprétation, que nous vous envoyons ce second courrier (le premier a été envoyé en juillet pour vous faire part de nos propositions).

Ce premier projet nous inquiète pour deux raisons, la première tient au contenu, ce que nous allons développer, la seconde tient au fait que ce projet est totalement abouti dans son écriture. Il paraît impossible de le modifier, sauf à l'extrême marge. Malgré tout, nous espérons que vous tiendrez compte de nos remarques et critiques, notamment dans la perspective du vote du CSP sur ce projet.

Trois critiques majeures

1/ Les éléments présentés en séance montrent à l'évidence la volonté du groupe de se situer dans la continuité de ce qui s'appelait dans le précédent programme « les compétences propres ». La compréhension de cette procédure est difficile à expliquer pour des personnes qui ne suivent pas de près l'histoire de notre discipline. Mais même les enseignants d'EPS, dans leur grande majorité au regard des enquêtes menées, n'approuvent ni ne suivent le classement patchwork que représente aujourd'hui ce qui est dénommé dans le nouveau projet « champ d'expériences typiques des PPSA ».

Notons qu'à chaque changement de programme depuis les années 2000, les appellations changent, passant de « composantes culturelles des compétences » (2000), à « compétences propres » (2008), à champ d'apprentissage (2015), à aujourd'hui champ d'expérience... Le simple fait qu'on ait du mal à les nommer montre bien le peu d'assise théorique et pratique.

Tout mécanisme de classification, dans le champ scientifique et ailleurs, impose un minimum de rigueur et d'avoir un critère fiable qui permette de créer les différentes catégories. Or le mode de regroupement ne tient pas : champ 5, en fait toutes les pratiques ont pour finalité le développement et l'entretien de soi. D'une certaine manière, au plan anthropologique, le sport répond à cet objectif essentiel. Champ 3, rien de commun entre les activités sportives gymniques, qui reposent sur le principe d'une codification des techniques, et les arts corporels (danse, cirque) pour lesquels la recherche du plus haut niveau de difficultés techniques n'est absolument pas l'objectif. Champ 4, toutes les activités sportives reposent sur le principe de l'affrontement (au sens de la confrontation aux autres), pas seulement les sports collectifs ou de combat. Le principe d'un regroupement de pratiques suppose une proximité dans les savoirs ou compétence : entre la boxe française et le volley ball, quels comportements seront transférables de l'un à l'autre ?

La réalité est que ces groupes ont été fabriqués sans aucun contrôle épistémologique ou scientifique, sans recherche de consensus, a minima, au niveau professionnel, pour imposer des pratiques (aujourd'hui le fitness) contre d'autres, en milieu scolaire. C'est une chose assez inédite si l'on regarde ce qui se fait dans d'autres disciplines. Et c'est regrettable que le CSP poursuive dans cette voie.

2/ L'école est un lieu qui n'a pas pour vocation d'intégrer toutes les modes et pratiques. Or l'EPS est sans doute une discipline suffisamment peu sérieuse pour qu'on accepte, dans une liste nationale, sans sourciller qu'une pratique devienne une référence pour tous les élèves, sans avoir fait l'objet d'abord d'une réflexion la plus large (ce qu'elle propose est-il reconnu comme pertinent par tous les acteurs ?), une didactisation qui a fait ses preuves, et une histoire suffisamment longue pour qu'on ne craigne pas qu'elle porte des valeurs ne correspondant pas aux attendus scolaires. De ce point de vue, le cas du crossfitness est ici remarquable. Là encore imagine-t-on dans d'autres disciplines des démarches identiques ? Notons au passage que le crossfit, pratique sociale, génère un taux élevé de traumatologie musculaire et articulaire.

Autre cas d'école, si l'on peut dire, celui des « danses de salon ». Lesquelles, toutes ? Les danses folkloriques, celles en duo mixte ? Tango ? Comment procéder dans les classes où les volumes garçons-filles sont déséquilibrés ? Rajoutons à cela la dénomination même. Comment l'opinion publique va comprendre qu'au lycée les programmes obligatoires du tronc commun puissent proposer des « danses de salon » ?

3/ Les enseignants d'EPS s'expriment régulièrement auprès de nous au sujet des programmes (plus de 6 000 enseignants d'EPS rencontrés l'an dernier dans des réunions spécifiques, 4000 réponses à une enquête sur les programmes, etc.). Ils nous font part du trop grand nombre de contraintes et d'obligations qui s'appliquent en lycée. La plupart d'entre elles sont le fruit d'une vision partisane de l'EPS et empêchent les enseignants de proposer un choix de pratiques plus large, permettant d'ouvrir le champ de la culture corporelle étudié. Un des objectifs qu'aurait dû et pu se fixer le groupe EPS est de réduire ces contraintes pour donner « un peu d'air » aux programmations. Apparemment le projet fait exactement l'inverse en réduisant encore les possibles et en imposant des pratiques d'abord en seconde, puis dans le cycle terminal. Bref, sauf à avoir un grief contre les enseignants (incompétents pour choisir les pratiques les plus adaptées à leur contexte ?), on comprend mal ce choix du groupe.

D'autant qu'il y a une véritable contradiction à annoncer vouloir faire « une éducation au choix », tout en ne permettant quasiment plus aucun choix. Certes on rétorquera que le choix dont il est question n'est pas celui des pratiques (mais lequel quand en moyenne en France, le temps réel d'un cours est d'1h10 par semaine ?). C'est pourtant ainsi que le vivront les élèves, pour qui les pratiques sociales restent une référence forte.

Madame la Présidente, la présentation que nous avons eue nous inquiète en tant que représentants largement majoritaires de la profession. Nous n'avons mis ici l'accent uniquement sur les aspects les plus problématiques, ne préjugant en rien d'autres qui pourraient nous satisfaire. Nous en saurons plus lorsqu'enfin nous pourrons travailler sérieusement sur un texte. Mais les points relevés dans ce courrier, s'ils restaient en l'état, posent à coup sûr des problèmes que nous préférerions éviter.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'expression de notre considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Benoît Hubert', with a stylized flourish extending to the right.

Benoît HUBERT
Secrétaire Général